



**Commission des sports
Commission de la culture, du
patrimoine et de la mémoire
Commission des solidarités**

3314 - Equipements sportifs

**Aides départementales à la commune de Valff
pour l'aménagement d'un pôle de services**

Rapport n° CP/2014/125

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution des aides départementales à la commune de Valff pour l'aménagement d'un pôle de services, comprenant un foyer culturel, un espace associatif, un périscolaire et une bibliothèque municipale, dans le cadre du contrat de territoire de Barr-Bernstein 2ème génération.

Le 21 octobre 2013, le Conseil Général a adopté le contrat de territoire de 2^{ème} génération portant sur le territoire de Barr-Bernstein.

1/ Rappel relatif au cadre des contrats de territoire nouvelle génération

Le contrat de territoire est un document signé pour une période de 3 ans, et sur la base d'une enveloppe financière fermée, à l'issue d'une négociation entre les représentants du Conseil Général et ceux du territoire. Il a pour vocation de :

- définir les aides apportées au titre du contrat de territoire par le Conseil Général aux projets d'investissement des communes, communautés de communes et intercommunalités spécialisées d'un même territoire
- mettre en valeur les priorités partagées entre l'institution départementale et le territoire,
- mentionner, à titre indicatif et prévisionnel, les opérations d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Les contrats de nouvelle génération laissent une large place à la négociation quant au type de projet aidé et au montant de l'aide.

Pour atteindre cet objectif, le cadre actuel de soutien aux projets d'investissement des communes et intercommunalités a évolué par l'institution d'un guide de référence, en remplacement du guide des aides.

Le guide de référence offre un cadre propice à la négociation de tous les projets à inscrire au contrat, et dresse par domaine d'intervention une liste indicative d'opérations d'intérêt local, ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

2/ Le projet de pôle multiservices de Valff

L'opération consiste à créer un pôle de services aux habitants, par le réaménagement du foyer existant (387 m²) et une extension de 158 m².

Cet ensemble développe ainsi, au sein du foyer restructuré en R+1 :

- Un point bibliothèque (espace de consultation de 108 m², ainsi qu'une banque de prêt avec local préparation de 19 m², et espaces connexes)
- Un foyer culturel avec une grande salle de 95 m² et un office de 16 m² en rez-de-chaussée, ainsi que sous combles, des rangements, un local répétition de musique, une salle de réunion ;

- Le hall d'entrée commun aux 3 espaces, des sanitaires et locaux techniques pour 56 m²

Et au sein de l'extension :

- La structure périscolaire au rez-de-chaussée, avec deux salles d'activité, un espace restauration, un bureau, des sanitaires et rangements ; de compétence communautaire et gérée en DSP, celle-ci proposera à terme un ALSH les mercredis, petites vacances sauf Noël, et un mois durant l'été ;
- Une salle de réunion liée au foyer à l'étage.

Ce projet a été inscrit au contrat de territoire pour un montant estimatif d'opération de 1 068 150 €, avec une subvention au taux négocié de 25% (taux modulé de 20% majoré de 5 points), soit une **subvention globale de 267 038 €**.

Il est proposé de répartir ce montant global négocié entre les trois modes d'action concernés, au prorata des surfaces :

- Equipements socio-éducatifs des collectivités : 112 690 €
- Bibliothèques municipales et points-lecture : 75 838,80 €
- Structures d'accueil de la petite enfance : 78 509,20 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la commune de Valff une subvention d'un montant total de 267 038 € pour l'aménagement de son pôle de services, et répartie comme suit :

- Equipements socio-éducatifs des collectivités : 112 690 € (Mode d'action 3314 – Ligne de crédit : 39 263 / Autorisation de programme R 2014 Equipements socio-éducatifs communes – Programme EQUIPSPOR)
- Bibliothèques municipales et points-lecture : 75 838,80 € (Mode d'action 3231 – Ligne de crédit : 39 181 / Autorisation de programme R 2014 – Programme SUBIBLIO)
- Structures d'accueil de la petite enfance : 78 509,20 € (Mode d'action 4111 – Ligne de crédit : 36 964 / Autorisation de programme R 2014 modes de garde – Programme MODGARDE)

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le Département et la commune de Valff et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Guy-Dominique KENNEL